




MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 31/03/2021 Reçu en préfecture le 31/03/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217662-DE
					
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
15	12	3		0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-6-2

ECONOMIE

ZA Champfrevan 2 à Chassal-Molinges : acquisition de parcelle M. Gérard Gros

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la réalisation de la plateforme du Groupe JB Tecnics,

Vu la délibération du bureau communautaire n°6/6-1 du 17 février 2021 approuvant l'acquisition de parcelles au prix de 2.20 € le m²,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée sous le n°212 de la section B d'une superficie de 396 m² appartenant à M. Jean Gérard GROS, demeurant à COURLANS (39570) 3, Rue Romaine, moyennant le prix total de 871,20 €.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié correspondant avec la constitution de servitudes si besoin ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217663-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-6-3

ECONOMIE

ZA Champfrevan 2 à Chassal-Molinges : acquisition de parcelle consorts Rinaldi

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la réalisation de la plateforme du Groupe JB Tecnics,

Vu la délibération du bureau communautaire n°6/6-1 du 17 février 2021 approuvant l'acquisition de parcelles au prix de 2.20 € le m²,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée sous le n°267 de la section B d'une superficie de 1 935 m² appartenant aux consorts RINALDI, de divers lieux, moyennant le prix total de 4 257 €,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié correspondant avec la constitution de servitudes si besoin ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217664-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-6-4

ECONOMIE

ZA Champfrevan 2 à Chassal-Molinges : acquisition de parcelle Mme Huguette Baroni




Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la réalisation de la plateforme du Groupe JB Tecnics,

Vu la délibération du bureau communautaire n°6/6-1 du 17 février 2021 approuvant l'acquisition de parcelles au prix de 2.20 € le m²,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée sous le n°205 de la section B d'une superficie de 1 651 m² appartenant à Mme Huguette BARONI, demeurant à CHASSAL (39360) 4, Route de Marnat, moyennant le prix total de 3 632,20 €,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié correspondant avec la constitution de servitudes si besoin ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		
<div style="text-align: right;"> Envoyé en préfecture le 31/03/2021 Reçu en préfecture le 31/03/2021 Affiché le  ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217665-DE </div>				
<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>				
 				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-6-5

ECONOMIE

ZA Champfrevan 2 à Chassal-Molinges : acquisition de parcelle consorts Morand

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la réalisation de la plateforme du Groupe JB Tecnics,

Vu la délibération du bureau communautaire n°6/6-1 du 17 février 2021 approuvant l'acquisition de parcelles au prix de 2.20 € le m²,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée sous le n°208 de la section B d'une superficie de 299 m² et la parcelle non bâtie cadastrée sous le n°211 de la section B d'une superficie de 375 m², soit une superficie totale de 674m², appartenant aux consorts MORAND de divers lieux, moyennant le prix total de 1 482,80 €,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié correspondant avec la constitution de servitudes si besoin ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021781-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/8-1

SPANC

SPANC : Contrôle de Bon Fonctionnement (CBF) – contrat avec la EURL PB Assainissement

Vu la compétence facultative inscrite aux statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui permet aux particuliers de bénéficier du service public pour l'entretien de leur installation d'assainissement non collectif,

Compte-tenu des nombreux contrôles à réaliser sur le territoire Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la nécessité de faire appel à un prestataire pour la réalisation des Contrôles de Bon Fonctionnement,

Vu la proposition de la EURL PB Assainissement pour la réalisation de 400 Contrôles de Bon Fonctionnement,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** la proposition de la EURL PB Assainissement d'un montant de 32 020 € HT, soit 35 222 € TTC pour la durée totale du marché, à savoir 6 mois à compter du démarrage de la prestation,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	9	6		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021731-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Anne-Christine Donze, Lilian Cottet-Emard

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/3-1

ADMINISTRATION GENERALE

Conservatoire Botanique de Franche-Comté : adhésion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°3/3-29 du 2 septembre 2020,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de s'acquitter des cotisations annuelles, et ce pour la durée du mandat,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	9	6		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021751-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Anne-Christine Donze, Lilian Cottet-Emard

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/5-1

FINANCES

La Maison Pour Tous : transfert garantie d'emprunt – contrats n°MON271320EUR et n° MON272639EUR

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 6-2 « politique du logement et équipements touristiques »

Vu l'article L 5111-4 et les articles L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°MON271320EUR en annexe signé entre l'Office Public de l'habitat de Saint-Claude, ci-après l'emprunteur et DEXIA Crédit Local,

Vu le contrat de prêt n°MON272639EUR en annexe signé entre l'Office Public de l'habitat de Saint-Claude, ci-après l'emprunteur et DEXIA Crédit Local,

Vu l'absorption de l'OPH de Saint-Claude et l'OPH du Jura par la coopérative d'HLM La Maison Pour Tous,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 9 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** le transfert du contrat de prêt n°MON271320EUR :
 - o Montant de 153 700 € - durée 15 ans – date de signature le 06/08/2010
 - o Capital restant dû au 01/01/2021 : 54 089.62 € - dernière échéance : 01/09/2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021751-DE

- **ACTE** le transfert du contrat de prêt n°MON272639EUR :
 - o Montant 206 300 € - durée 15 ans – date de signature : 27/09/2010
 - o Capital restant dû au 01/01/2021 : 72 227.90 € - dernière échéance : 01/12/2025


- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour ces deux contrats concernant la réhabilitation de logements du n°28 au 38, avenant de la Gare à Saint-Claude,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	10	5		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021761-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-1

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes : demande de la Commune de Villard-Saint-Sauveur

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 I / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des communautés de communes est demandé,

Vu la délibération n°2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la sollicitation de la commune de Villard-Saint-Sauveur pour la création et l'embellissement d'un atelier communal et d'une plateforme technique à la Verne d'un montant de 69 017.86 €,

Considérant le montant de l'aide départementale voté à hauteur de 17 255 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 13 200 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 31/03/2021	
					Reçu en préfecture le 31/03/2021	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le	
15	10	5		0	ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021762-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				



PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-2

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes : demande de la Commune de Coiserette

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 I / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des communautés de communes est demandé,

Vu la délibération n°2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la sollicitation de la commune de Coiserette pour l'équipement de la mairie en vitrage isolant, la protection des captages et du réservoir et la mise en sécurité de deux avaloirs à raccorder sur le réseau existant d'un montant de 28 469.98 €,

Considérant que la Commission Départementale n'a pas retenu le coût des travaux des avaloirs,

Considérant le montant de l'aide départementale voté à hauteur de 7 117.45 €,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention à hauteur de 25 % de l'assiette éligible soit 7 117.45 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	4		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021763-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-3

ECONOMIE

Plan de soutien aux forces vives jurassiennes : demande de la Commune de Leschères

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal Officiel de l'Union Européenne / 2020 / C91 I / 01),

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

Vu le plan départemental voté en assemblée plénière du 6 juillet 2020 permettant d'apporter son soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et abonder plus sereinement les semaines à venir,

Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation des communautés de communes est demandé,

Vu la délibération n°2/6-4 du 29 juillet 2020 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes au plan de relance départemental aux forces vives,

Vu la sollicitation de la commune de Leschères pour la consolidation du talus surplombant le jardin épurateur d'un montant de 15 090 €,

Considérant le montant de l'aide départementale voté à hauteur de 3 775 €,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 3 015.50 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021764-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-4

ECONOMIE

Hôtel d'entreprises du Curtillet à Lavans-Lès-Saint-Claude : vente de la cellule 5 – établissement du diagnostic de performance énergétique

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la délibération du bureau communautaire n°52/6-2 du 24 juin 2020 relative à la location de la cellule 5,

Vu la délibération du bureau communautaire n°1/6-1 du 23 septembre 2020 relative à la cession de la cellule 5,

Vu la délibération du conseil communautaire n°6/6-1 du 24 février 2021 relative à la cession de la cellule 5,

Considérant que le bien est affecté à un usage professionnel rendant obligatoire les diagnostics de l'installation d'assainissement non collectif et le diagnostic de performance énergétique,

Vu la consultation lancée pour le diagnostic de performance énergétique,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif sera réalisé en interne par la technicienne SPANC,
- **DECIDE** de retenir la société El Expertise Immobilière, représentée par M. Philippe VUILLERMET d'un montant de 190 € pour le diagnostic de performance énergétique,

Envoyé en préfecture le 31/03/2021



Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021764-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 25/03/2021
					Reçu en préfecture le 25/03/2021
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021765-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	3		0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-5

ECONOMIE

ZA Champfrevan à Chassal : vente d'une parcelle de terrain à bâtir au profit de la société Groupe JBT – modification de la superficie du lot vendu et corrélativement de son prix

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la délibération prise par le bureau communautaire n°52/6-5 du 24 juin 2020,

Vu la délibération prise par le bureau communautaire n°4/6-1 du 16 décembre 2020,

Vu le nouveau document d'arpentage établi par M. Pascal PRUNIAUX, géomètre-expert à Oyonnax datant de février 2021 entraînant la modification de la superficie du lot vendu au Groupe JBT et corrélativement entraînant la modification du prix de vente,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente des parcelles cadastrées sous les n°s 472 (285 m²), 474 (12 797 m²), 477 (692 m²), 478 (11 m²), 480 (12 m²), 489 (37 m²) et 491 (662 m²) de la section B d'une superficie totale de 14 496 m² au groupe JBT moyennant le prix de 6 € le m², hors TVA sur la marge ou 7.20 € le m² TVA sur la marge incluse, soit un prix total de 86 976 € hors TVA sur la marge ou 104 371.20 € TVA sur la marge incluse,
- **ACTE** que la vente est consentie au Groupe JBT ou toute personne morale s'y substituant, notamment dans le cadre d'une opération de crédit-bail immobilier,

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le




ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG2021765-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE				
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
		15	12	3		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217661-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/6-6-1

ECONOMIE

ZA Champfrevan 2 à Chassal-Molingès : acquisition des parcelles consorts Fillon-Maillet

Vu les statuts de la Communauté Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu la réalisation de la plateforme du Groupe JB Tecnics,

Vu la délibération du bureau communautaire n°6/6-1 du 17 février 2021 approuvant l'acquisition de parcelles au prix de 2.20 € le m²,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée sous le n°213 de la section B d'une superficie de 959 m² et la parcelle non bâtie cadastrée sous le n°207 de la section B d'une superficie de 276 m², soit une superficie totale de 1 235m² appartenant aux consorts FILLON-MAILLET de divers lieux, moyennant le prix total de 2 717 €,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés correspondants avec la constitution de servitudes si besoin ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217103-DE

*Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :*



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/10-3

TOURISME

Office de Tourisme : Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté – approbation de la convention de partenariat

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-7 « Soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

La Route du Comté et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude souhaitent promouvoir mutuellement la venue de visiteurs, touristes sur les Routes du Comté au cœur des Montagnes du Jura, et donc sur le territoire de l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint Claude,

Vu la convention proposée définissant les engagements de chacune des parties,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée d'un an à compter de sa signature,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	13	2		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217104-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/10-4

TOURISME

Office de Tourisme : ESF – approbation de la convention de mise à disposition de personnel et de locaux

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Afin d'assurer une présence régulière et une prestation de qualité, l'ESF sollicite chaque année le bureau d'informations de l'Office de Tourisme de LAJOUX et de La PESSE pour répondre aux demandes d'informations des usagers concernant les activités de l'ESF et également assurer la communication des cours de ski, en accueil physique et téléphonique,

Considérant qu'il convient de définir les droits et devoirs de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition de personnel et de locaux par l'Office de Tourisme et de l'ESF,

Vu le nombre d'heures pris en charge par le personnel de l'Office de Tourisme à hauteur de 442h à raison de 18 €/heure,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour la saison hivernale 2020/2021,
- **ACTE** que l'ESF devra s'acquitter de la somme de 7 956 € pour la mise à disposition du personnel,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 31/03/2021
					Reçu en préfecture le 31/03/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	13	2		0	ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217105-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/10-5

TOURISME

ASF : collectif d'organisation des JEMA dans le Haut-Jura – approbation de la convention de partenariat

Vu les statuts de la collectivité concernant les équipements culturels d'intérêts communautaires,

Les JEMA sont un événement européen qui a pour but de valoriser les métiers d'art à travers différentes manifestations,

Vu la convention de partenariat signée en 2016 et arrivée à échéance le 31 décembre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de la renouveler,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour une durée du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027,
- **APPROUVE** la participation financière de la collectivité à hauteur de 500 € par an,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 15/06/2021
					Reçu en préfecture le 15/06/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	14	1		0	ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217111B-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/11-1B

SPORTS

Piscine du Martinet : tarifs

Vu les statuts de la communauté de communes notamment l'article 6-5-2 concernant les équipements sportifs,

Vu les tarifs proposés ci-après :

Produits	Prix	Conditions/Observations
Entrée	2,50 €	A partir de 14 ans
Entrée – tarif réduit	1,50 €	De 6 à 13 ans inclus Personnes en situation de handicap Groupe de + de 10 personnes
Abonnement 10 entrées	22,00 €	A partir de 14 ans
Abonnement 10 entrées – tarif réduit	12,00 €	De 6 à 13 ans inclus Personnes en situation de handicap
Carte abonnement	2,00 €	Obligatoire en cas de nouvel abonnement, puis rechargeable. Payant en cas de perte ou détérioration
Entrée gratuite	0,00 €	Moins de 6 ans A partir de 76 ans Coupon carte avantages jeune Ecoles, collèges et lycées du territoire Accompagnateurs groupe
Location de matériel	1,50 €	Dans la limite des disponibilités

Leçon de natation	9,00 €	
Leçon d'aquagym	9,00 €	

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ANNULE** et **REPLACE** la délibération n°7/11-1 du 24 mars 2021,
- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus,
- **VALIDE** les conditions générales de vente et d'utilisation,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 31/03/2021
					Reçu en préfecture le 31/03/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	14	1		0	ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217121-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/12-1

CULTURE

Médiathèque : renouvellement de la convention Art'Othèque avec La Fraternelle

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la convention de partenariat signée en 2017 et en 2019 avec La Fraternelle,

Vu les expositions programmées dans les médiathèques de Saint-Claude, Saint-Lupicin et Viry,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention afin de renouveler ce dispositif,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** de renouveler l'abonnement à l'Art'Othèque de la Fraternelle, et ce pour la durée du mandat, toute modification se fera par avenant,
- **AUTORISE** le président à signer la convention à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	14	1		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217122-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/12-2

CULTURE

Médiathèque : adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM)

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

L'Association pour la Coopération des professionnels de l'information musicale (A.C.I.M.) a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale, en tous lieux, et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale,

Considérant que le réseau des médiathèques propose un fonds de 4 665 CD, et via JuMel, de l'écoute musicale en ligne à travers la plateforme MusicMe,

Considérant que les bibliothécaires valorisent ces ressources au travers de présentations physiques et numériques, d'animations, d'accueils thématiques,

Afin de permettre aux agents d'échanger avec leurs pairs sur les derniers outils de promotion et de médiation, de participer le cas échéant aux rencontres nationales des bibliothécaires musicaux,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale,
- **DECIDE** de s'acquitter des cotisations annuelles, et ce pour la durée du mandat,

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le




ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217122-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	14	1		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217123-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/12-3

CULTURE

Médiathèque : convention avec l'Inspection Académique

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la réflexion autour du plurilinguisme à l'école et de l'importance de la langue maternelle dans les premiers apprentissages de l'enfant menée par Chantal Piroux, conseillère pédagogique à l'Inspection de l'éducation nationale - circonscription de Saint-Claude,

Vu la mise en place d'un dispositif pédagogique intitulé « Sac à histoires » contenant des ouvrages en langues française et étrangères circulent de famille en famille, afin de familiariser les enfants à la langue française, tout en s'appuyant sur la langue parlée au sein du foyer, et de permettre un échange parents-enfants autour de la lecture d'albums jeunesse,

Considérant que la collectivité peut intégrer ce dispositif, avec pour objectifs la valorisation et la diffusion des fonds en langues étrangères des médiathèques, ceux-ci intégreront le dispositif afin de les faire connaître et circuler au sein des familles des maternelles de Saint-Claude (maternelles Mouton et Avignonnets), de Lavans-lès-Saint-Claude et Saint-Lupicin, ainsi que de Chassal-Molinges ; secteurs identifiés par l'Inspection pour des problématiques d'apprentissage de la langue française,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'ouvrages et ce à titre gratuit pour la période du 24 avril 2021 au 04 juillet 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	14	1		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217124-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/12-4

CULTURE

Conservatoire : modification de la tarification suite COVID-19

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Considérant que les cours ont repris le 04 janvier 2021 en tenant compte de la version consolidée du décret du 29 octobre 2021,

Considérant les perturbations récurrentes dans l'organisation des cours de musique notamment sur la modification des plannings,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** la tarification suivante pour la période du 01 janvier 2021 jusqu'aux prochaines directives


Situation	Tarifification
Cours en présentiel effectués normalement	Plein tarif
Cours en distanciel pour les élèves n'ayant pas la possibilité d'assister aux cours en présentiel suite aux changements de plannings proposés par les professeurs en raison du couvre-feu	Demi-tarif
Restrictions dues à la loi Pour les élèves adultes n'ayant pas le droit d'assister au cours en présentiel Pour les cours de chant qui ne sont pas autorisés Spécificités dues au couvre-feu Pour les élèves faisant uniquement des pratiques collectives qui n'ont pas lieu en raison du couvre-feu Pour les élèves qui ne peuvent pas assister aux cours en présentiel, suite aux modifications horaires, et dont les cours ne sont pas proposés en distanciel	Absence de facturation

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3		0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
 Reçu en préfecture le 31/03/2021
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217101-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/10-1

TOURISME

Canyons : attribution d'une étude juridique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

• Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la nécessité de réaliser une étude juridique portant sur la pratique du canyonisme sur le territoire de la Communauté de Communes,

Vu l'offre reçue,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** l'attribution du marché au cabinet CDES Conseil situé 5 avenue des Ruchoux - 87 100 LIMOGES pour un montant global de l'étude à 4 500 € HT soit 5 400 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 31/03/2021
					Reçu en préfecture le 31/03/2021
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	3		0	ID : 039-200026573-20210324-HJSCSG20217102-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 24 MARS 2021 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			



PRESENTS : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Roland Frazier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Anne-Christine Donze

POUVOIRS :

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 24 mars 2021, datée du 17 mars 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°7/10-2

TOURISME

Office de Tourisme : Conseil Départemental du Tourisme – approbation de la convention de partenariat

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-7 « Soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Le Conseil Départemental du Tourisme du Jura anime depuis plusieurs années le collectif neige regroupant les Offices de Tourisme du Haut-Jura qui a pour objectif de définir, valider et mettre en œuvre une campagne de communication/promotion permettant de valoriser l'hiver dans le Jura,

Considérant l'annulation liée à la crise sanitaire des salons de Lille, de la rando à Lyon et du Grand Bivouac d'Albertville auxquels nous participons,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour la saison 2020/2021,
- **APPROUVE** la participation financière à hauteur de 1 500 € pour la campagne « hiver » mis en place par le Conseil Départemental du Tourisme,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.